



# MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS

1550 route de la Forteresse  
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS

04.76.65.48.83

mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

## Date de convocation :

31/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le 09 février à 20h30, le Conseil municipal de la commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en session ordinaire

## Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(e) : 2

Pouvoir :

Votants : 9

Membres présents : Mesdames et Messieurs Joël MABILY, Sandrine GUILLOT, Grégory LABARTINO, Morgane MEARY, Franck MOUNIER-PIRON, Gilles RAMEL, Nadège REY, Lucie ROJAT, Éric URSINI,

Membre absent(e) excusé(e) : Madame Martine GOLLIN et Monsieur Jean-Claude ROJAT

Pouvoirs :

## COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Grégory LABARTINO est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 19 janvier 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

### N° délibération : 2023.03 D.R.C.7.10.2

#### Objet : Demande subvention au Conseil Départemental de l'Isère – Aire de Jeux -

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la Création d'une aire de jeux avoisinante au terrain de foot, afin de proposer des espaces de jeux pour toutes tranches d'âges, essentiels pour une commune rurale et permettant de nouer des liens intergénérationnels.

La localisation de l'aire de jeux est proche de l'école maternelle de la commune, permettant à ce titre, une utilisation durant le temps scolaire.

La commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, n'est pas en mesure d'assumer le financement intégral de ces travaux, Le Maire propose donc de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

La réalisation de ces travaux s'élève à 93 936.98 € HT soit 112 724.38€ TTC

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

☞ Coût total :	93 936.98 € HT
☞ Subvention de la région auvergne Rhône alpes :	32 878,00 € HT
☞ Subvention Conseil Départemental :	42 271.00 € HT
☞ Autofinancement communal :	18 787,98 € HT

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

- **APRES** avoir pris connaissance du devis
- **APPROUVE** la proposition de travaux à réaliser pour un montant estimé à 93 936.98€ HT
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Isère, les aides et subventions nécessaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches administratives en ce sens.

**N° délibération : 2023- 04 D.R.C.7.10.2**

**Objet : Demande de subvention Bonus Ruralité Région Auvergne Rhône Alpes –Aire de Jeux-**

Au regard du succès des divers dispositifs d'intervention mis en place pendant la crise sanitaire, la Région souhaite conforter son soutien et intervenir en accompagnement des communes qui souhaitent investir, en proposant le Bonus Ruralité qui s'adresse à l'ensemble des communes d'Auvergne-Rhône-Alpes hors métropoles de moins de 2 000 habitants.

L'aide de la Région sera réservée aux projets d'investissement (opérations inscrites en section d'investissement du budget de la commune)

La Région interviendra selon les modalités suivantes :

- Montant minimal de la dépense subventionnable : 7 000 € HT
- Montant maximum de la dépense subventionnable : 250 000 € HT
- Le taux de subvention peut au maximum atteindre à 40% de la dépense subventionnable
- La subvention régionale minimale est de 2 500 €
- La subvention régionale maximale de 100 000 €

Ce dispositif est de nature à répondre au projet « AIRE DE JEUX »

Considérant que la Création de l'Aire de Jeux sur la commune proposera une aire de jeux pour toutes tranches d'âges, essentielles pour une commune rurale et permettant de nouer des liens intergénérationnels.

Considérant que la localisation de l'aire de jeux est proche de l'école maternelle de la commune, permettant à ce titre, une utilisation durant le temps scolaire.

Considérant que la commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, n'est pas en mesure d'assumer le financement intégral de ces travaux, Le Maire propose donc de solliciter une demande de subvention Bonus Ruralité auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

La réalisation de ces travaux s'élève à 93 936.98 € HT soit 112 724.38€ TTC

**Le plan de financement de cette opération serait le suivant :**

☞ Coût total :	93 936.98 € HT
☞ Subvention de la région auvergne Rhône alpes :	32 878,00 € HT
☞ Subvention Conseil Départemental :	42 271,00 € HT
☞ Autofinancement communal :	18 787,98 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APRES** avoir pris connaissance des devis
- **APPROUVE** la proposition de travaux à réaliser pour un montant estimé à 93 936.98€ HT
- **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du plan « Bonus Ruralité »
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches administratives en ce sens.

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus concernant le projet d'isolation et de rénovation des bâtiments publics.

Le Conseil municipal fait le choix de lancer les demandes de subventions. En fonction des aides octroyées une décision sera prise sur la faisabilité et la réalisation du projet.

Monsieur le Maire présente l'étude de l'entreprise LUMENSOL réalisée pour l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments de la Mairie et de l'école.

Au vu de la complexité de l'étude, une demande d'intervention d'un technicien de cette société sera demandée pour présenter à la municipalité le projet

**Fin de la séance à 21h45**

Fait à St Michel de St Geoirs, le 10 février 2023

Le Maire  
Joël MABILY

